



Lieu de consultation

Les locaux d'accueil des mineurs se situent au Centre Hospitalier Universitaire Carémeau de Nîmes au service de Pédiatrie B, au 2^e étage. L'équipe peut également se déplacer en service d'hospitalisation conventionnelle.

Contacts

Mail du service : uaped@chu-nimes.fr
Secrétariat : 04 66 68 56 47

Jours et Heures d'ouverture :

Les Mardis et Vendredis de 8h30 à 17h30

En cas d'urgence, veuillez contacter le 15 ou le 119



Livret d'accueil pour les enfants et les familles

Unité d'Accueil Pédiatrique
pour Enfants en Danger

UAPED



Quelques chiffres...

- Chaque semaine, 1 enfant meurt sous les coups de ses parents.
- Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, dont 77% au sein de la famille.
- Chaque année, 1 enfant sur 7 est victime de violences dans le sport.
- 2022, 31% des parents déclarent que leur enfant a été au moins une fois victime des cyberviolences.

Source : Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2024

L'UAPED : Qu'est-ce que c'est ?

L'Unité d'Accueil Pédiatrique pour Enfant en Danger est un service au sein du CHU de Nîmes qui accueille des enfants et adolescents victimes de violences, de maltraitance, de négligence. Les violences vécues par l'enfant peuvent être physiques et/ou psychologiques. Face à cette situation de danger, l'enfant peut être orienté par l'UAPED. Ce service propose un accompagnement et une prise en charge globale dans l'intérêt de l'enfant. Une évaluation par différents professionnels (Médecins, Puéricultrice, Psychologue, Assistante-sociale) est réalisée afin de proposer une étude de l'environnement familial de l'enfant.

Cela permet d'ajuster les soins, de recueillir les informations nécessaires et de garantir la sécurité de l'enfant. L'UAPED du CHU de Nîmes offre aux enfants et adolescents un espace adapté et sécurisant, où ils bénéficient d'un accueil et d'une prise en charge globale.

Accueillir, Soigner, Protéger

L'UAPED du CHU de Nîmes délivre un suivi spécialisé en milieu hospitalier, intégré dans un réseau de proximité avec les professionnels de première ligne et le médecin référent en Protection de l'enfance du Conseil départemental.

Le service de l'UAPED est un espace ressource qui permet de coordonner les principaux aspects de l'accompagnement : médical, psychologique, sociale et judiciaire.

Prise en charge des enfants victimes de 0 à 18 ans

- Évaluation médico-psycho-sociale.
- Prise en charge et orientation spécialisée : examen complémentaire, consultations spécialisées..
- Liens avec les partenaires institutionnels extérieurs et du Territoire (Conseil départemental, Tribunal judiciaire, Éducation nationale).
- Rôle de coordination.

